

Avis d'Appel d'Offres ouvert sur offres de prix (en deux lots) N° 04/DA/2018

(Séance publique)

Le jeudi 22 février 2018 à 10h00, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Achats de Bank Al-Maghrib à Hay Riad à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres concernant divers travaux d'étanchéité aux différents sites de Bank Al-Maghrib en deux lots :

- Lot n°1 : Travaux de réfection de l'étanchéité de la succursale de Casablanca, deux immeubles d'habitation (NADIA & MANSOUR) à Casablanca et de l'agence de Fès.
- Lot n°2 : Travaux de réfection de l'étanchéité des agences de Marrakech & Beni Mellal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Direction Achats, Service Gestion Administrative des Marchés, sise Avenue Annakhil, Hay Riad, Rabat, (Email : bkam.ao@bkam.ma).

L'estimation du coût des prestations établie par la Banque ainsi que le montant du cautionnement provisoire pour chaque lot, sont les suivants :

Lot N°	Estimation (en DH TTC)	Cautionnement provisoire (en DH)
1	2 396 808,00	30 000,00 (trente mille dirhams)
2	2 336 808,00	30 000,00 (trente mille dirhams)

Il est prévu une visite des lieux, vivement recommandée, selon le calendrier suivant :

- Le mardi 6 février 2018 à 10h00 à l'agence de Bank Al-Maghrib à Fès;
- Le mercredi 7 février 2018 à 10h00 à la succursale de Casablanca et à 14h00 aux deux immeubles d'habitation (NADIA & MANSOUR) à Casablanca;
- Le jeudi 8 février 2018 à 10h00 à l'agence de Bank Al-Maghrib à Beni Mellal;
- Le vendredi 9 février 2018 à 10h00 à l'agence de Bank Al-Maghrib à Marrakech.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 28,30 et 32 du règlement des achats de la Banque.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis auprès de la Direction Achats à l'adresse précitée ;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 4 , 6 et 8 du règlement de la consultation.